

APPEL DE COTISATION 2020

L'homéopathie en danger

- Déremboursement
- Formation menacée
- Flambée du prix du médicament homéopathique
 - Médecin homéopathe décrédibilisé
 - Médicament homéopathique déconsidéré

Votre syndicat sur tous les fronts

- > Déontologique
 - Médiatique
- > Institutionnel

Les dépenses exceptionnelles explosent, COTISEZ DES MAINTENANT

Nom:	Prénom: Date de naissance:				
Adresse professionnelle :					
Tél. Cab. :			10	пп	III 🗆
POUR PAYER VOTRE COTISATION 2020 :					
Octobre). Joindre obligatoirement un RIB. Merci de signaler tout changement de coordonnées bancaires ou de situation professionnelle (retraite, etc.) le cas échéant. Si vous êtes en prélèvement depuis plusieurs années et que vous désirez le stopper, merci de nous le signaler par écrit, dans le cas contraire, celui-ci sera reconduit automatiquement.					
☐ Réglez votre cotisation <u>par virement</u> de 250 € en précisant votre nom et prénom dans le motif du virement. (Iban : FR76 3000 3014 7600 0372 8456 534)					
□ Ou adressez <u>un chèque d'un montant de 250 €</u> à l'ordre du SNMHF					
☐ Médecin retraité : 120 €					
Merci de préciser votre choix éventuel pour adhérer transversalement à une centrale syndicale représentative :					
SML \square	$CSMF \square$	Autre (p	récisez)		

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au SNMHF.